



Comité des statistiques
19^e réunion
13 avril 2021
Londres (Royaume-Uni)

**Concepts et variables des données utilisées
dans les statistiques de l'Organisation**

Contexte

1. Le présent document est une mise à jour du document [SC-59/15](#) qui contient les définitions de base de tous les concepts et variables des données utilisées dans les statistiques de l'Organisation. Il clarifie certains malentendus dans l'interprétation des données et concepts de base des séries de données statistiques de l'OIC.
2. En outre, ces dernières années, l'Organisation a été périodiquement invitée à clarifier la méthode de calcul de certains chiffres publiés dans ses documents statistiques, qui peuvent être différents des données publiées par d'autres sources.

Mesure à prendre

Le Comité des statistiques est invité à examiner les informations présentées dans le présent document avant de faire sa recommandation au Conseil.

CONCEPTS ET VARIABLES DES DONNÉES UTILISÉES DANS LES STATISTIQUES DE L'ORGANISATION

I. Commerce

Certificat d'origine : certificat délivré par le service de certification d'un pays Membre de l'OIC pour couvrir une exportation de café. Le certificat indique le pays d'origine du café et fournit les informations exigées par les règlements pertinents, par exemple le pays de destination, le volume de café exporté, le type de café exporté, etc. Des informations volontaires, comme la valeur des expéditions de café, peuvent également être fournies par les pays lorsque cela est possible.

Exportations : volume de café quittant le territoire douanier d'un pays ou d'une union douanière. Il s'agit généralement du poids net.

Port franc : port où aucun droit n'est acquitté sur les marchandises en transit.

Importations : volume de café entrant sur le territoire douanier d'un pays ou d'une union douanière. Il s'agit généralement du poids net.

Mode d'expédition : type de conditionnement utilisé pour contenir et/ou protéger le café pendant son transport. Les conditionnements types sont : les sacs, le vrac, les conteneurs, les sacs en conteneurs ou le vrac en conteneurs.

Importations nettes : importations moins exportations ou réexportations.

Normes de qualité pour l'exportation de café : normes cibles adoptées par l'OIC dans la Résolution 420 qui prescrivent le nombre maximum de défauts et la teneur en humidité pour le café exporté.

Réexportations : volume de café quittant le territoire douanier d'un pays ou d'une union douanière qui est un importateur net de café. Les réexportations sont généralement constituées de café transformé (torréfié/soluble), mais peuvent inclure du café vert.

Caractéristique spéciale : le café est considéré comme ayant une caractéristique spéciale lorsqu'il est couvert par un régime de certification/vérification appliqué au niveau international ou par des entreprises individuelles ou lorsqu'il peut être classé comme café de spécialité/gourmet.

Valeur unitaire des exportations/importations/réexportations : valeur commerciale totale (CIF ou FOB) divisée par le volume total et exprimée en cents EU/livre d'équivalent café vert en grains.

Valeur des exportations/réexportations : valeur FOB du café quittant le territoire douanier d'un pays ou d'une union douanière.

Valeur des importations : valeur CIF du café entrant sur le territoire douanier d'un pays ou d'une union douanière.

II. Offre et demande

Superficie cultivée en café : superficie totale plantée de caféiers en production et en formation, déclarée en hectares.

Stocks certifiés : volume des stocks d'Arabica ou de Robusta classés par les classificateurs approuvés par la bourse en fonction des spécifications du contrat à terme pertinent (à savoir "Contrat à terme C" pour l'Arabica et "Contrat à terme Robusta" pour le Robusta) et stockés dans des entrepôts approuvés par la bourse. La bourse des contrats à terme sur le café est l'Intercontinental Exchange, qui conserve et publie également ces données.

Répartition en pourcentage de la récolte : part du volume total du café produit/récolté pour chaque trimestre de la campagne.

Consommation apparente : la consommation apparente se mesure en additionnant les importations nettes et la variation des réserves visibles. Lorsque des données officielles sur les réserves ne sont pas disponibles ou que celles-ci ne peuvent pas être estimées, la consommation apparente désigne simplement les importations nettes.

Consommation intérieure : quantité de café utilisée ou vendue au secteur intérieur des pays producteurs de café et non exportée.

Bilan des flux : bilan comprenant les estimations annuelles des stocks d'ouverture, de la production, de la consommation et des échanges de café dans les pays producteurs.

Stocks bruts d'ouverture : volume existant de café détenu dans les pays producteurs au début de l'année statistique/campagne (reporté de l'année précédente). Il s'agit soit d'estimations fournies par les pays, soit du résidu calculé à la fin de l'année statistique/campagne précédente (reporté comme stock d'ouverture).

Réserves : volume de café vert détenu par les importateurs et les torréfacteurs.

Consommation par habitant : mesure de la consommation totale de café dans un pays/une région, divisée par la population totale du pays/de la région.

Production : volume de café récolté et vendu sur le marché, ainsi que le volume qui est consommé ou utilisé par les producteurs.

Torréactions : se réfère au poids net de café vert torréfié dans un pays.

Consommation mondiale : quantité totale de café utilisée (ou vendue) dans le secteur du café au cours d'une période statistique donnée, généralement une année caféière. Elle est constituée du total de la consommation intérieure des pays producteurs et de la consommation apparente des pays importateurs nets.

III. Référence/typologie

Sac : mesure standard de poids utilisée par l'OIC, équivalente à 60 kg ou 132,28 livres de café.

Année caféière : période de douze mois allant du 1^{er} octobre au 30 septembre qui sert de base à l'établissement des statistiques de production et de consommation par l'OIC.

Facteurs de conversion : coefficients utilisés par l'OIC pour convertir le poids des différentes formes de café en équivalent café vert (ECV) à des fins de normalisation dans l'enregistrement, l'agrégation et l'analyse des données sur le café.

L'OIC utilise les facteurs de conversion ci-après pour convertir les différentes formes de café en ECV :

- *Cerise séchée* : multiplier par 0,5 le poids net de la cerise.
- *Café en parche* : multiplier par 0,8 le poids net du café en parche.
- *Café vert décaféiné* : multiplier par 1,05 le poids net.
- *Café torréfié* : multiplier par 1,19 le poids net du café torréfié.
- *Café soluble* : multiplier par 2,6 le poids net du café soluble.
- *Café liquide et autres préparations solubles* : multiplier par 2,6 le poids net des solides de café séché contenus dans le café liquide.

Campagne : période de douze mois commençant le premier jour du mois au cours duquel la récolte du café débute. Les pays exportateurs sont regroupés par l'OIC en fonction de la date à laquelle commence leur campagne. Les campagnes actuellement utilisées par l'Organisation commencent respectivement le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.

Pays exportateur : un pays qui est un exportateur net de café et qui en produit en quantités commercialement significatives est classé comme pays exportateur par l'OIC.

Forme du café : fait référence au degré de traitement. Les formes de café sont la cerise sèche, le café en parche, le café vert, le café torréfié, le café moulu, le café décaféiné, le café liquide et le café soluble.

- *La cerise sèche de café* désigne le fruit séché du caféier.
- *Le café en parche* désigne le grain de café vert contenu dans la parche.
- *Le café vert* désigne tout café sous forme de grain brut, non torréfié (c'est-à-dire dont la peau argentée a été retirée) avant torréfaction.
- *Le café torréfié* désigne le café vert torréfié à un degré quelconque et comprend le café moulu.
- *Le café liquide* désigne les solides hydrosolubles dérivés du café torréfié et mis sous forme liquide.
- *Le café soluble* désigne les solides hydrosolubles séchés dérivés du café torréfié.
- *Le café décaféiné* désigne le café vert, torréfié ou soluble dont la caféine a été extraite.

Équivalent café vert (ECV) : désigne la quantité équivalente de café sous sa forme verte obtenue en multipliant le poids des diverses formes de café par les facteurs de conversion pertinents.

Traitement/traitement primaire du café vert : le café est traité pour séparer le grain vert de la cerise de café. Cette opération se fait généralement par voie humide ou sèche, produisant respectivement des cafés lavés et naturels.

Groupe de café : se réfère à la classification de l'OIC visant à regrouper les types de café aux caractéristiques distinctives produits par les pays exportateurs nets. Les groupes ci-après ont été définis par l'OIC : Arabicas doux de Colombie, Autres Arabicas doux, Arabicas naturels brésiliens et Robustas.

S'agissant des groupes d'Arabica, les Arabicas doux sont traités par voie humide, tandis que les Arabicas naturels brésiliens sont traités par voie sèche. Les pays inclus dans le groupe des Doux de Colombie sont la Colombie, le Kenya et la Tanzanie. Les Arabicas doux produits dans tous les autres pays sont classés dans la catégorie des Autres doux.

Système harmonisé (SH) : système de classification défini par l'Organisation mondiale des douanes, qui identifie plus de 5 000 groupes de marchandises au moyen de codes à six chiffres et permet aux pays de classer leurs marchandises échangées selon une méthode normalisée. Les pays participants sont autorisés à ajouter des codes personnalisés au-delà du niveau à six chiffres.

L'OIC gère les données commerciales pour les codes SH ci-après :

- 0901.11: Café, non torréfié, non décaféiné.
- 0901.12 : Café, non torréfié, décaféiné.
- 0901.21 : Café torréfié, non décaféiné.
- 0901.22 : Café torréfié, décaféiné.
- 2101.11 : Extraits, essences et concentrés de café.
- 2101.12 : Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de café, ou à base de café.

Pays importateur : pays importateur net de café. Les pays qui produisent du café et sont des importateurs nets, sont classés comme pays importateurs par l'OIC.

Méthode de traitement : se réfère à la technique utilisée pour le traitement primaire ou secondaire du café (traitement par voie sèche ou humide pour le café vert et lyophilisation, séchage par pulvérisation, extrait ou préparation pour le café soluble)..

- *Le café traité par voie sèche* est un café vert dont la cerise entière a été séchée.
- *Le café traité par voie humide* est un café vert dont la cerise a été dépulpée et séparée avant séchage.
- *Le séchage par pulvérisation et la lyophilisation* sont des méthodes de déshydratation de l'extrait de café liquide pour préparer le café instantané.
- *Les préparations solubles* désignent les mélanges de café instantané tels que le café 3 en 1.
- *Les extraits solubles* désignent les boissons à base de café instantané.

Café biologique : café cultivé dans le cadre d'un système de gestion de la production agricole comprenant le compostage de matières organiques, le paillage, la gestion de l'ombrage et la lutte biologique contre les parasites. Il exclut l'utilisation de produits agro-chimiques. Pour que ce café puisse être commercialisé sous l'appellation biologique, il doit être certifié comme tel par une tierce partie. Le café biologique certifié suit la norme ISO 17065:2012.

Café transformé : café qui a été traité au-delà du niveau primaire, c'est-à-dire café torréfié ou café soluble.

Type de café : désigne l'espèce de café. Les deux principaux types de café faisant l'objet d'un commerce international sont l'Arabica et le Robusta. Les autres types sont les cafés Excelsa et Liberica, qui sont également produits commercialement, mais en quantités beaucoup plus faibles.

IV. Prix

Prix quotidiens : prix basés sur une expédition rapide, c'est-à-dire une expédition dans les 30 jours civils suivant la date du contrat. Ces prix sont représentatifs des diverses qualités de café négociées quotidiennement sur certains marchés physiques. Le Règlement sur les statistiques : Prix indicatifs fournit des détails sur la manière dont ces prix sont collectés et sur les qualités et les marchés pour lesquels ils sont collectés.

Prix indicatifs de groupe : désigne le prix indicatif des qualités d'un groupe de café sur différents marchés. Le Règlement sur les statistiques : Prix indicatifs fournit des détails sur les qualités incluses dans chaque groupe, et la part de marché de chaque groupe.

Prix indicatif composé de l'OIC : prix calculé sur la base de la part de marché des exportations de chaque groupe de café, pondérée conformément aux informations contenues dans l'annexe I du document ICC 105-17 (les coefficients de pondération sont révisés tous les deux ans).

Prix versé aux planteurs : prix national moyen versé au planteur au niveau de l'exploitation, à un autre acteur national de la chaîne de valeur, ou prix minimum garanti au planteur par le gouvernement. Les méthodes varient selon les pays déclarants.

Prix de détail : prix du marché payé par le consommateur final au point de vente.

Prix de gros : prix du marché payé par le consommateur intermédiaire au distributeur commercial.

V. Processus/méthode/métadonnées

Ventilation Arabica/Robusta : parts respectives d'Arabica et de Robusta produit par un pays.

Moyenne des 2^e et 3^e positions sur les marchés à terme : moyenne des prix à terme des 2^e et 3^e positions sur les marchés de Londres (Robustas) et de New York (Arabicas).

Estimation des importations/exportations/réexportations : en l'absence de données provenant de sources officielles ou autres (par exemple, FAO, ONU Comtrade et revues spécialisées), l'OIC estime le volume et la valeur des échanges de café en s'appuyant sur des moyennes historiques récentes et sur les informations pertinentes du marché. Les estimations sont remplacées par des données réelles au fur et à mesure qu'elles sont disponibles. Si aucune donnée n'est disponible pour un pays particulier, l'OIC utilise des statistiques miroirs – à savoir les volumes et valeurs du commerce déclarés par les pays partenaires - pour combler les lacunes.

Taux de change : valeur d'échange utilisée pour convertir les monnaies nationales en dollars. Les taux de change quotidiens utilisés pour calculer les prix indicatifs proviennent du Financial Times. Les taux de change mensuels utilisés pour convertir les valeurs commerciales et autres données sur les prix proviennent du FMI.

Informations sur le café transformé (ratio par type) : pour les pays qui produisent et exportent à la fois de l'Arabica et du Robusta, les données relatives au café torréfié et au café soluble sont converties en ECV et classées en Arabica et Robusta selon un ratio de 50/50.

Valeur des exportations/importations de toutes les marchandises : données sur les marchandises telles que publiées par le FMI, la CNUCED et l'OMC.

LISTE DES ACRONYMES

CIF	Coût, assurance et fret
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ECV	Équivalent café vert
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FOB	Franco à bord
IPC	Indice des prix à la consommation
ISO	Organisation internationale de normalisation
OIC	Organisation internationale du Café
OMC	Organisation mondiale du commerce
SH	Système harmonisé de description et de codification des marchandises
UN Comtrade	Base de données des statistiques du commerce international des Nations Unies